

VILLE DE PONT-DE-CLAIX

ARRETE DU MAIRE n° 074 / 2022

SERVICE :
POLICE MUNICIPALE
Tél :04 76 29 86 10
Réf : FS/LD

OBJET : PERMIS DE DETENTION D'UN CHIEN DE 2ÈME CATEGORIE

Le Maire de la Ville de Pont de Claix,

VU le Code Rural et notamment ses articles L .211-1 et suivants, D.211-3-1 et suivants et R.211-5 et suivants,

VU la loi n° 2008-582 du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux,

VU l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 établissant la liste des types de chiens susceptibles d'être dangereux,

VU l'arrêté n° 2008-03968 du Préfet de l'Isère, en date du 6 mai 2009, dressant, pour le département de l'Isère, la liste des vétérinaires habilités à pratiquer l'évaluation comportementale prévue au II de l'article L.211-13-1 du code rural.

VU l'arrêté n° 2009-08118 du Préfet de l'Isère en date du 30 septembre 2009, portant agrément des personnes habilitées à dispenser la formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

VU Le décret n° 2009-1768 du 30 décembre 2009 relatif au permis de chien mentionné au I de l'article L 211-14 du Code Rural et à la protection des animaux de compagnie,

VU La demande de permis de détention présentée et l'ensemble des pièces y annexées,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le permis de détention prévu à l'article L.211-14 du code rural est délivré à :

- Nom : KEDJAM FATIMZARA
- Qualité : Propriétaire - ~~Détenteur~~ de l'animal ci-après désigné
- Adresse ou domiciliation : 2 ALLEE STENDHAL – 38800 LE PONT DE CLAIX
- Assuré(e) au titre de la responsabilité civile pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers par l'animal auprès de la compagnie d'assurance :
N° du contrat : en date du

- Détenteur (trice) de l'attestation d'aptitude délivrée le : 10/07/2021 Par : LEGENDRE Jean Baptiste–
7 rue Franklin 38100 Grenoble.

Pour le chien ci-après identifié :

- Nom (facultatif) : nom d'usage : SYA, nom de naissance : S'NAMI
 - Race ou type : AMERICAN STAFFORDSHIRE TERRIER
 - N° de pedigree si le chien est inscrit au livre des origines françaises (facultatif) :
LOF3 AME.ST.149495
 - Catégorie : 2 ème catégorie
 - Date de naissance ou âge : 11/05/2021
 - N° de tatouage :
 - N° de puce : 250269590428937
 - Vaccination antirabique effectuée le : 10/08/2021
 - Stérilisation (1ère catégorie) effectuée le : NEANT
 - Évaluation comportementale effectuée le : 25/05/2022
- Sexe : Femelle
Effectué le :
Implantée le :10/08/2021
- Par : Dr BOUVERET Marianne
69 crs St André Pont de Claix
- Par :
Par : Dr MASSON Sylvia
37 rue des Martyrs Voreppe

ARTICLE 2 : La validité du présent permis est subordonnée au respect par son titulaire mentionné à l'article 1er de la validité permanente :

- de l'assurance garantissant la responsabilité civile de ce dernier pour les dommages susceptibles d'être causés aux tiers,
- et de la vaccination antirabique du chien.

ARTICLE 3 : En cas de changement de commune de résidence du titulaire du présent permis, le permis de détention devra être présenté à la mairie du nouveau domicile.

ARTICLE 4 : Le numéro et la date de délivrance du présent permis de détention sont mentionnés dans le passeport européen pour animal de compagnie prévu par le règlement du Parlement européen et du conseil n° 998/2003 du 26 mai 2003 délivré pour le chien mentionné à l'article 1er.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- Monsieur le Préfet de l'Isère
- L'intéressé

Acte rendu exécutoire par :

- dépôt en Préfecture le
- publication le 12 juillet 2022
- et notification service police municipale

A Pont de Claix, le 4 juillet 2022

Le Maire,
Christophe FERRARI.





- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : COMMUNE DU PONT DE CLAIX

Utilisateur : TSIGRIS Gaelle

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Actes individuels
Numéro de l'acte :	AR_2022_074
Date de la décision :	2022-07-04 00:00:00+02
Objet :	Permis de détention d'un chien de 2ème catégorie
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	6.1.1 - Police administrative générale (prévention des désordres... - art.L.2212-2 du CGCT)
Identifiant unique :	038-213803174-20220704-AR_2022_074-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
038-213803174-20220704-AR_2022_074-AI-1-1_0.xml	text/xml	917
Nom original :		
AR_2022_074police.pdf	application/pdf	97232
Nom métier :		
99_AI-038-213803174-20220704-AR_2022_074-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	97232

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	12 juillet 2022 à 16h24min58s	Dépôt initial
En attente de transmission	12 juillet 2022 à 16h24min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	12 juillet 2022 à 16h25min01s	Transmis au MI
Acquittement reçu	12 juillet 2022 à 16h30min10s	Reçu par le MI le 2022-07-12